

Le 1^{er} juillet 1760
Le vingt Sept jannes mille Sept cent Soixante un apres la publication
de l'acte de mariage par trois, dinez jours de dimanche faites
entre Jeanne des Trois, veuve de mariage avec Jeanne
aux neeps de paroisse sans quel soit nene a notre connoissance
tard auz curzechein ent cest ou leonine les fiancailles et les autres
formalites de leglise praelattement approuves et les parties duement
disposées par la participation aux sacrement de penitance et de eucharistie
est impartie la bénédiction nuptiale a Jean des Trois et a Jeanne
tard les deux de la presente paroisse en presence de Joseph Valé
antoine cornouier jacques vergnon VERNON

E. Joseph Valé et Antoine CORNUIER

Et Louis Lamotte recteur de Cormeçure

mariage
de Jean
Bédocheau
dus Suzanne
Pitard

Le vingt Sept Janvier milles Sept cent cinquante
après la publication des trois Bases De mariage
des trois diuers jours de dimanche faites auz meyz de
faux qui soit veue a nosse connoissance ou en au
cile ou canonique les fiancailles et les autres formelites
ayant le prealablement obseruées et les parties devant
par la participation aux sacrements de mariage et de
jai en parti la bénédiction mystique a jeans Bédoe
dua Suzanne Pitard lors de la presente paroisse
presence de Joseph Rose Antoine Communiere Jacques

Vellon C. Joseph Rose Antoine Communiere

me